



Syndicat SUD-Rail Lyon

EIC Rhône-Alpes Lyon

Lyon, le 20 novembre 2019

Madame Masclet
Directrice de l'EIC Rhône-Alpes
78 rue de la Villette
69425 LYON CEDEX 03

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice,

Le 25 octobre 2019, notre organisation syndicale vous a déposé une demande de concertation immédiate sur différents points

Lors de la réunion de concertation du 29 octobre 2019, il persiste des désaccords

Par conséquent, notre organisation syndicale, conformément à l'article L2512-2 du code du travail vous dépose un préavis de grève couvrant la période du :

Mardi 26 novembre 2019 à 04h00 jusqu'au
vendredi 31 janvier 2020 à 05h00.

Ce préavis concerne l'ensemble du personnel de l'EIC Rhône-Alpes Lyon ainsi que tous les agents susceptibles de les remplacer.

Les modalités de grève sont les suivantes :

- **Arrêt de travail 59 minutes à la prise de service**
- **Arrêt de travail demi-journée à la prise de service**
(3h59 régime C - 132 RP ou 3h52 régime B - 122 RP)
- **Arrêt de travail journée de service entière**

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour SUD-RAIL
Emmanuel THEVENET